

## Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 15 janvier 2018 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Paris et de Bordeaux**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics, notamment son article 142 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics ;

Vu la proposition du secrétaire général de la Cour des comptes, par délégation du premier président, en date du 28 décembre 2017,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Ulmann (Martine), conseillère maître honoraire à la Cour des comptes, est nommée vice-présidente du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Paris, à compter du 15 décembre 2017.

M. Chevillotte (Jean-Pierre), président de section de chambre régionale des comptes honoraire, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Bordeaux, à compter du 15 décembre 2017.

#### Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 janvier 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice des affaires juridiques,*  
L. BÉDIER